COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 FÉVRIER 2022

Présents : F.HINDRÉ- A.LUCAS - L.LAINÉ- N.THOMAS- A.DAVID - S.ABRAHAM-S.LE MÉE -J.M.VIDELOT- M.PINÇON- P.THOMAS

Absent excusé: S.GILLOT donne pouvoir à F.HINDRÉ

Mme Angélique DAVID a été désignée comme secrétaire de séance.

2022-02-01 SUBVENTIONS 2022

Suite aux demandes de subventions déposées par les différentes associations, voici le tableau des subventions allouées :

PARTICIPATIONS	2022
CLSH UZEL	Sur facture
CLSH TREVE	Sur facture
COMICE AGRICOLE	280.00 €
OGEC NOTRE DAME/ENF/AN	796.00 €
CLASSE DE MER	40 €/ENF
SUBVENTIONS	
COMMUNE	
SOCIETE DE CHASSE	300.00 €
AFN (Anciens d'Algérie)	100.00 €
TEMPS DANSE	250.00 €
COMITE PAROISSIAL	300.00 €
THEATRE	300.00 €
ASSOS BIKE CX	300.00 €
ASSOCIATION PATRIMOINE COMMUNAL	300.00 €
GENERATION MOUVEMENT	300.00 €
HORS COMMUNE	
CAAH 22	200.00 €
OUTIL EN MAIN	100.00 €
RONDEAU DE L'OUST	100.00 €

2022-02-02 PLAN DE FINANCEMENT- SÉCURISATION CENTRE BOURG

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour cette opération.

	HT	%
ETUDES	11 000	5
DETR	61 250	35
DEPARTEMENT (amendes de	30 000	16
police)		
REGION	15 000	8
(quai cars scolaires)		
ADEME	15 000	8
(recharge électrique)		
AUTO-FINANCEMENT	53 750	28
TOTAL	186 000	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

2022-02-03 DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Madame Anaik LUCAS, adjointe à la jeunesse présente le dispositif « mission argent de poche », qui permet d'effectuer des missions de 3h par jour au sein de la collectivité et de gagner 15 euros/mission. Ce dispositif argent de poche permet aux jeunes de 16 à 18 ans de travailler quelques heures durant les vacances scolaires. Chaque jeune est encadré par un agent durant la mission. L'occasion de s'investir dans sa commune tout en gagnant un peu d'argent, de se créer ses premières expériences, de créer du lien ou encore d'enrichir son CV.

La mise en place de ce dispositif pour notre commune implique de créer une régie d'avances.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame LUCAS,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour,

VALIDE la mise en place de l'opération « argent de poche »,

PRECISE que le dispositif est ouvert aux jeunes Gracieux âgés de 16 à 18 ans,

ET CREE une régie d'avance.